

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2212

présenté par

M. Nicolas Bonnet, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 15

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 42.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la possibilité pour le préfet, représentant de l'Etat dans le département, d'accorder un dépassement de l'objectif local de consommation maximale d'espaces naturels, agricoles et forestiers pouvant excéder 30%.